

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23 OCT. 2017

Dossier complet le :

24 OCT. 2017

N° d'enregistrement :

F04417P0171

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un lotissement (logements individuels, intermédiaires, collectifs)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BLUE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Julien CADOUX

RCS / SIRET

4 7 9 9 8 8 7 3 5 0 0 5 2

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Construction de 165 logements couvrant une surface plancher totale de 13691 m ² sur un terrain de 5,1 ha Le projet est situé en zone 1UA du PLU de Talange Terrain d'assiette < 10 ha Surface de plancher totale comprise entre 10 et 40 000 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction de :

- 43 pavillons individuels
- 30 logements intermédiaires (appartement avec accès indépendant)
- 92 logements collectifs répartis sur 6 immeubles

sur un terrain d'une superficie totale de 5,1 ha.

Des places de stationnement, voies de circulation et cheminements piétons seront également créés.

Cf. plans en Annexes 2, 3, 4 et 5.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet s'inscrit dans l'objectif de développement du parc de logements sur la commune de Talange à proximité de la ZAC des Usènes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet de construction des 108 logements comportera :

- 43 pavillons individuels (T4)
- 30 logements intermédiaires (24 T3 et 6 T4)
- 92 logements collectifs type répartis sur 6 immeubles (26 T2, 46 T3, 9 T4, 1 T5)

Des places de stationnement, voies de circulation et cheminements piétons seront également créés.

Le projet est réalisé en 2 phases. Les travaux de la 1ère phase devraient démarrer mi 2018.

La livraison de chaque phase interviendra 12 à 16 mois après le démarrage des travaux. Le lancement de la phase suivante interviendra lorsque 90% des logements de la phase précédente seront réservés.

Cf. plans en Annexe 4.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les propriétaires occuperont les logements après leur livraison par le promoteur.

Sur la base d'un accueil de 2 personnes pour les T2, 3 personnes pour les T3, 4 personnes pour les T4 et 5 personnes pour les T5, le lotissement accueillera environ 550 personnes.

Cf. annexe 12 (tableau surface et occupation)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une demande de permis de construire a été déposée le 28/07/2017.

Le projet est soumis à l'évaluation d'une étude d'incidence Natura 2000. Une évaluation préliminaire d'incidence est jointe en Annexe 6.

Avec la création d'une surface totale imperméabilisée de 2,2 ha (toiture + voie de circulation + parking et accès maisons), le projet est soumis à la loi sur l'eau (rubriques 2.1.5.0 des IOTA). Un dossier de déclaration "loi sur l'eau" sera déposé.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- 43 pavillons individuels (T4) - 30 logements intermédiaires type (24 T3 et 6 T4) - 92 logements collectifs type répartis sur 6 immeubles (26 T2, 46 T3, 9 T4, 1 T5)	Surface totale de plancher : 13 691m ² soit 1,37 ha *
La surface totale de plancher pour l'ensemble des constructions est de 13 691 m ²	Terrain de 5,1 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Talange - Zac des Usènes (Rive Nord
du Canal des Mines de Fer de la
Moselle)

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 9° 2 3' 2 3 " 92 Lat. 0 6° 1 6' 3 7 " 93

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7°a), b) 9°a), b), c), d),
10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé hors Znieff type I ou II (cf. plan en annexe 6)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le lotissement est concerné par deux couloirs de bruit (cf. annexe 9) : - dans les 100 m de part et d'autre de la RD 953, - dans les 300 m de part et d'autre de la voie ferrée. Selon le PLU, les constructions à usage d'habitation sont autorisées à condition qu'elles respectent les dispositions des arrêtés du 21/03/2013 et 27/02/2014 relatifs à l'isolement acoustique des habitations et de l'AP 2013DDTOBS du 15/01/2013
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Talange dispose d'un Plan de Prévention du Risque naturel "Inondations" approuvé le 25/04/2016 (2ème modification). Toutefois, la zone concernée n'impacte pas le lotissement qui se trouve à environ 300 mètres au plus près de cette zone (cf. annexe 11).</p> <p>Absence de PPRT sur la commune de Talange.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Absence de site potentiellement pollué recensé dans la base de données BASIAS. Lors de l'étude de sol, il a été constaté des odeurs au niveau certains sondages (cf. annexe 10). Selon le rapport fondasol (M.17.069) de juillet 2017 mentionne "qu'un diagnostic environnemental est vivement recommandé notamment pour la caractérisation des déblais de terrassement."</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé à 10 km au Nord de la zone Natura 2000 "Pelouses du Pays Messin". L'évaluation préliminaire d'incidence du projet sur le site Natura 2000 est jointe en Annexe 7.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le lotissement sera raccordé au réseau d'alimentation d'eau potable (pas de puits de captage).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bâtiments collectifs et intermédiaires comprendront des places en sous-sol (mi-enterré) nécessitant des travaux de terrassement. Les matériaux excédentaires seront ré-employés sur site et destiné à l'aménagement d'un merlon de terre en limite Ouest afin de constituer un écran anti-bruit vis-à-vis de la voie ferrée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les logements ne disposeront pas de sous-sol. En raison de la planéité du terrain, les travaux ne nécessitent pas l'apport de terres extérieures.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain d'implantation du projet représente une zone d'habitat pour une population d'oiseaux, d'insectes et de petits mammifères. L'étude faune/flore réalisée par le BE "Atelier des Territoires" et jointe à l'étude d'impact recense les incidences de la ZAC des Usènes sur la faune et flore remarquables. Les arbres de la manifestation "Un Arbre, un Enfant, la Ville" seront conservés en grande partie. Compensation des arbres supprimés (1 pour 1) Le site est en dehors de toute Znieff (Cf annexe 6) et des 3 secteurs particulièrement intéressants identifiés par dans l'étude d'impact de la Zac "les Usènes".
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le lotissement est situé à 10 km au Nord de la zone Natura 2000 "Pelouses du Pays Messin". L'évaluation préliminaire d'incidence du projet sur le site Natura 2000 est jointe en Annexe 7.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain d'implantation est une zone naturelle aujourd'hui non urbanisée. La conservation des berges naturelles ainsi que de la majorité des alignements d'arbres existants issus de la manifestation "Un Arbre, un Enfant, la Ville" permet de sauvegarder la trame verte du secteur (cf. annexe 8). Le site est en dehors de toute Znieff (Cf annexe 6) et des 3 secteurs particulièrement intéressants identifiés dans l'étude d'impact de la Zac "les Usènes".
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Talange dispose d'un Plan de Prévention du Risque naturel "Inondations" approuvé le 25/04/2016 (2ème modification). Toutefois, la zone concernée n'impacte pas le lotissement qui se trouve à environ 300 mètres au plus près de cette zone (cf. annexe 11).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des zones pour le stationnement des poubelles sont prévues
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une hausse du trafic routier est à craindre sur les voies de circulation bordant le lotissement. L'accès au lotissement se fera à partir de 2 accès, à savoir : - l'avenue Emile Zola au Nord - La Rue de Metz à l'Est
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Risque de nuisance sonore uniquement en phase travaux

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les voies de circulation seront équipées de candelabres dont le niveau d'éclairage sera optimisé (implantation, configuration et type de lampe) pour réaliser des économies d'énergie tout assurant un éclairage suffisant. L'objectif étant de réduire la pollution lumineuse subie par les riverains et la faune nocturne tout en garantissant la qualité du cadre de vie et la sécurité des usagers.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les logements seront chauffés à l'aide de chaudières à gaz à condensation individuelles à l'exception de chaufferies collectives pour les immeubles. Certains occupants pourront équiper les habitations de dispositifs de chauffage au bois (ou granulés).</p> <p>Les émissions se limitent aux gaz de combustion des chaudières alimentées en gaz de ville. Les polluants sont essentiellement les oxydes d'azote et les oxydes de carbone émis en quantité non significative</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées sanitaires seront collectées par un réseau séparatif d'assainissement (géré par le SIAB) et traitées par la station d'épuration de Talange (capacité de 33667 éq-habitants).</p> <p>Avec 165 logements soit 550 éq-habitants, le volume d'eau usée sanitaire émis est estimé à 78 m³ par jour en moyenne (cf. annexe 13)</p> <p>La création de 2,2 ha de surface imperméabilisée va générer des eaux de ruissellement transitant par des ouvrages de rétention/infiltration. La perméabilité du sol est favorable à l'infiltration des EP. L'excès ira vers le canal.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Sur la base de 550 éq.hab, la charge polluante estimée sur les eaux usées sanitaires :</p> <p>DBO5 = 32 kg/jour</p> <p>DCO = 73 kg/jour</p> <p>Azote total Kjeldahl : 8,2 kg/jour</p> <p>A noter que la station d'épuration de Talange (exutoire la Barche) présente une capacité d'épuration de 31 000 éq.hab (aujourd'hui sous utilisée)</p> <p>La hausse de la charge polluante vers la STEP sera de l'ordre de 1,5 %.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les habitations de type individuel seront en R+1. La hauteur au faitage sera de 8 m.</p> <p>Les immeubles seront sur 3 niveaux (R+2+attique) d'une hauteur de 11,3 m</p> <p>Les espaces verts représenteront environ 1,45 ha soit environ 28 % de la surface totale du terrain.</p> <p>Traitement paysager et volet insertion paysagère traitée dans la demande de permis de construire (cf. annexe 3)</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le secteur périphérique est en cours d'urbanisation avec notamment le projet de la ZAC des Usènes et la construction d'autres zones pavillonnaires. Il est susceptible d'avoir des interfaces sur les thèmes suivants :

- gestion et raccordement des eaux usées sanitaires
- accès et dessertes par de nouvelles voies de circulation

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La construction de 165 logements sur un terrain de 5,1 ha va générer une augmentation de la surface imperméabilisée. Les eaux pluviales seront traitées au moyen d'ouvrages de rétention/infiltration aménagés sur le terrain. La perméabilité du terrain démontre que l'infiltration directe est l'une des solutions à privilégier (étude fondasol de juillet 2017). Cf. Annexe 14 (note calcul) Le projet conserve la majorité des alignements d'arbres plantés dans le cadre de la manifestation "Un arbre, un Enfant, la Ville". Compensation à hauteur de plus d'1 arbre supprimé un arbre replanté (cf. annexe 8). L'accès à la berge du canal sera conservé pour les promeneurs et pêcheurs.

Les eaux usées seront raccordées au réseau séparatif de la commune par l'intermédiaire d'un poste de relevage. La capacité d'épuration de la STEP est compatible avec l'occupation de 550 personnes supplémentaires (cf. annexe 13)

Les matériaux excavés pour la création des places de parkings mi-enterrés seront réutilisés in situ pour aménager un merlon de terre en limite Ouest et constituer un écran anti-bruit vis-à-vis de la voie ferrée.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de création de logements peut être dispensé d'une évaluation environnementale au regard de ses incidences faibles sur l'environnement.

Aucun site natura 2000 et aucune Znieff n'est recensé dans le périmètre ou à proximité du projet.

A noter qu'une étude d'impact a été réalisée en 2013 (Cabient Even Conseil) dans le cadre de la création de la Zac des Usènes dont le périmètre englobe le terrain d'implantation du présent projet décrit dans ce formulaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Etude d'incidence Natura 2000
Annexe 8 : Compensation arbres de la manifestation "un Arbre, un Enfant, la Ville"
Annexe 9 : Cartographie bruit
Annexe 10 : Extrait étude sol Fondasol
Annexe 11 : Plan des zones inondables (PPRI)
Annexe 12 : Tableau surfaces et occupants
Annexe 13 : Plan et note de calcul rejets eaux usées
Annexe 14 : Note de calcul rejets eaux pluviales

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

NETZ

le

23.10.2017

Signature

